

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 3 Mars 1951.-

N°489 / Just.

ASTRIDA



577

Objet :
Affaire
Vol Séminaire Nyakibanda.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous transmettre en retour
votre n°230/RMP IIBI/VH. du 29/I/1951, ainsi que ~~les~~ P.V.
IIBI/III et IIBI/IV.

Je n'ai pas arrêté le nommé Bakame car j'ai
estimé que sa culpabilité ne semblait pas établie. En effet, la
mesure de son pied est une mesure courante. D'autre part, il
n'était pas seul à connaître l'existence du coffret et le seul
fait qu'il soit sorti de chez lui dans la soirée ne me semble
pas suffisant pour pouvoir faire conclure à sa culpabilité.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I.-
